

Comme vous le voyez, Monsieur, le texte latin n'est qu'une traduction abrégée du texte grec, qu'il complète néanmoins, en ce sens, qu'il nous apprend que le monument sous lequel reposait Hæmus ou Thæmus, lui a été élevé par son père Avidius Agrippa.

Je crois qu'il faut lire et traduire ainsi qu'il suit cette partie de l'inscription :

« *Diis Manibus Thæmi, Juliani, Sadis (?) filii, Syri de vico Athelani; decurioni Septimiano Canopha, negotiatori Luguduni et provincie Aquitanicæ. Avidius Agrippa fratri pientissimo, ob memoriam ejus faciendum curavit et sub ascia dedicavit.*

« Aux Dieux Mânes de Thæmus (ou Thaïm), surnommé Julien,
 « fils de Saad, Syrien du vicus d'Athelani, décurion de Septimia
 « Canôpha, marchand de Lyon et de la province d'Aquitaine.
 « Avidius Agrippa, en mémoire de son frère bien-aimé, a fait
 « faire ce tombeau et l'a dédié sous l'ascia. »

M. Allmer se propose de publier une dissertation pleine d'intérêt sur notre curieuse inscription ; je n'empiéterai donc pas sur les droits que lui donne son incontestable savoir, en tentant une explication critique dont il s'acquittera infiniment mieux que moi.

Et maintenant, pour répondre à la question que vous m'avez fait l'honneur de me poser sur la provenance originaire du cippe de Thæmus, je vous avouerai que je suis fort porté à croire que ce cippe a été élevé à Genay même, qui est une localité fort ancienne (1), et à proximité du lieu où il a été recueilli. Mon opinion se fonde sur cette raison qui me semble présenter un argument de quelque poids, à savoir que sur tous les points du territoire de cette commune, on a trouvé non seulement des tuiles et des briques romaines, mais encore des médailles du Haut et du Bas-Empire, dont la plupart font partie de votre précieuse collection. Je crois même que l'absence de ces témoins

(1) Genay est mentionné dès 853, époque où il fut donné à l'Eglise de Lyon par l'empereur Lothaire (Mcnestrier, *Hist. consul. et dom Bouquet*, VIII, p. 390).